L'ABEILLE.

[illegible]

MERCREDI, [illegible] 14 MARS 1832.

GOUVERNEUR,
J. B. DAWSON.
MAIRE
Col. PEIRE.
RECORDER
FELIX DE ARMAS.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 14 mars.

La malle *semi-hebdomadaire* (depuis qu'elle est *quotidienne*) n'était pas arrivée hier soir.

COUR CRIMINELLE.

12 mars.—Wm. Melford, John Stiff et James O'Brian, convaincus de vols, ont été condamnés aux travaux forcés, les deux premiers pour un an, et le dernier pour dix-huit mois.

13.—Manuel Farache, Jacinto Fernandez et José Saureo, ayant été convaincus du meurtre de Mayorquin, assassiné sur le chemin du lac, dans la nuit du 17 janvier, ont été condamnés à mort.

Le juge Grima, dans un discours en espagnol, adressé aux condamnés, a récapitulé succinctement les principales circonstances de leur crime. Farache a entendu la sentence prononcée contre lui, avec une émotion visible; ses traits étaient décomposés et ses yeux hagards. Saureo a écouté son arrêt avec une sorte d'indifférence. Hernandez a protesté contre la déposition d'un témoin et lui a reproché de manquer de véracité; autant que nous avons pu saisir ses paroles, il a tenu ce langage au juge: *Yo no soy reo; iré delante de mi juez, el ser supremo, con mi conciencia limpia.*" Je ne suis point coupable; je me présenterai devant mon juge suprême, la conscience pure.

Un Espagnol, qui a donné trois coups de couteau dans le cou, sur le bras et dans le dos, à un individu, a été arrêté hier et conduit en prison.

Nous avons parcouru de nouveau les journaux de Véra-Cruz que nous avons reçus dimanche dernier, mais nous n'y avons rien trouvé qui mérite d'être traduit: ces journaux ne sont remplis que de verbiage et ne relatent pas un seul fait. Les deux armées sont toujours à la veille de se livrer combat; et elles restent néanmoins dans les mêmes positions. Celle du gouvernement est à 3 lieues de Véra-Cruz; le ministre de la guerre, Facio, qui en a pris le commandement, était parti de Jalapa pour aller chercher des pièces d'artillerie au fort de Pérote, probablement pour faire le siége de Véra-Cruz, qui, nous aimons à le croire, ne sera pas aussi long que celui de Troie.

S'il faut en croire le *Censor*, le peuple au sud de Guadalajara se serait déclaré contre le ministère.

Des lettres de Puebla reçues à Véra-Cruz le 24, annoncent qu'Osorio, ayant 500 hommes sous son commandement, s'est prononcé en faveur du plan de Santa-Anna. Il était dans la ville de Chietla, et prenait des mesures pour se défendre.

On nous a communiqué l'extrait d'une lettre de Véra-Cruz, du 25 février, reçue par une maison respectable de cette ville, qui confirme ce que nous avons publié lundi, relativement à la prise d'un convoi d'argent et de munitions par Santa-Anna.

Nous avons reçu nos journaux de la Havane jusqu'au 3 de ce mois; ils ne contiennent absolument rien. Le brick sarde *Cattarina è Carmelitta*, qui prenait un chargement de sucre, de café et de fer pour Marseille et Gênes, a été incendié dans la rade de la Havane; le navire et la cargaison ont été entièrement détruits.

Les journaux anglais parlent d'un fait qui donnera une juste idée de l'opinion qu'on doit se faire du ministère Périer, qui gouverne maintenant la France. Une conspiration prétendue carliste, avait été organisée par les agens de ce ministère et devait éclater au signal donné par les cloches de *l'une* des tours de Notre-Dame, pendant que des conspirateurs mettraient le feu à *l'autre* tour. Tout était décidé, et le jour fixé pour cette grande conspiration, dont la découverte devait faire *couler à plein bord* la popularité du ministère; on avait choisi le 2 janvier, pour cette belle équipée. Mais le diable met son doigt partout! Dans leur naïf empressement, les ministres ou leurs agents communiquèrent cet immortel projet au correspondant de Paris du *Times*, journal de Londres, écrivant qui, à ce qu'il paraît, est dans les bonnes grâces du juste-milieu; et comme de raison il fut averti de se tenir prêt, le 3, à donner avis à ses patrons, de l'événement de la veille. Ce qui fut convenu, fut fait: la lettre du correspondant, du 3 janvier, annonça au *Times*, *et avec détails* vous dis-je! la découverte d'une conspiration perchée dans les tours de Notre-Dame le 2 au soir. Mais hélas! trois fois hélas! mille fois hélas! Par quelque cause indépendante de sa volonté, la *revolucioncita* de M. Périer avait été *remise*, et le malencontreux correspondant n'en avait rien su! elle n'eut lieu que le 4 !!!!!! Les journaux de l'opposition, voyant le ridicule de cette pantalonnade, donnaient à entendre qu'il y avait quelque anguille sous roche, et que ce n'était là qu'une conspiration de la fabrique des agents de police; déjà les organes du ministère déclamaient à qui mieux mieux, et s'évertuaient pour prouver......... quand l'arrivée du *Times* à Paris, contenant la lettre du 3, est venu tout confirmer.

Un ancien artiste du Théâtre d'Orléans, ALEXIS, est mort il a peu de temps, après une longue et douloureuse maladie qui a épuisé et au delà, les faibles ressources qu'il s'était créées par son industrie depuis qu'il avait quitté la carrière théâtrale. Cet infortuné laisse une femme et quatre enfans dans le dénument le plus absolu, et qui n'ont devant eux qu'une perspective encore plus affreuse. Un homme actif et intelligent, dans quelque passe qu'il se trouve ne souffre jamais de la faim dans notre pays, c'est une vérité qui l'honore trop pour que nous la taisions. Mais une femme, une femme surchargée d'enfans en bas âge, que peut-elle contre le malheur, surtout s'il ne lui reste qu'un seul moyen d'existence, et que ceux qui pourraient l'utiliser s'y refusent, par des raisons qu'il faut bien croire plausibles. Cette situation désespérante est celle de la veuve d'Alexis; elle doit intéresser tous les cœurs bienfaisants dont le nombre est si grand parmi les habitants de la Nlle.-Orléans; néanmoins, ce n'est pas leur charité que nous venons implorer pour celle qui en aurait un si grand besoin, sa délicatesse condamnerait notre zèle; nous ne leur demandons que leur appui, et nous sommes assurés qu'ils ne nous le refuseront pas.

Mme. Alexis, en deux engagemens, a rempli pendant quatre ans un emploi au Théâtre d'Orléans; à ce titre, dans le malheur dont elle est atteinte, elle a pu tourner les yeux vers l'administration de ce théâtre, pour en attendre quelques secours. Nous avons une trop haute opinion de la libéralité de M. Davis pour croire qu'il lui refuserait un *bénéfice*; mais craignant que notre influence seule n'aille pas jusqu'à le décider à cet acte de bienfaisance, nous prions les pères de famille de vouloir bien appuyer au rès de lui cette demande; sans doute une telle démarche n'aura rien que d'agréable pour eux, en pensant que c'est pour une mère réduite à la dernière extrémité, et pour quatre petits orphelins qui sont nés parmi nous, qu'ils vont joindre leurs sollicitations aux nôtres.

EXTÉRIEUR.
FRANCE.

PARIS, 12 janvier.

Nous aimons une polémique sincère. D'une part le cabinet, de l'autre l'opposition, et au-dessus de tout le roi, placé dans une sphère à l'abri des orages politiques, jugeant et prononçant entre ses ministres et les adversaires de leur système.

Voilà la monarchie constitutionnelle telle que nous l'entendons; est-ce ainsi que la comprend le ministère?

Que fait-il reprocher à l'opposition? Qu'elle est républicaine, qu'elle ne veut pas de ce qui est, qu'elle veut détruire, qu'elle est une *sape*, qu'elle est une *mine*, enfin il emploie je ne sais quels autres termes de génie militaire, pour montrer que tous, excepté les amis des ministres actuels, en veulent du trône de juillet; ce qui est infiniment adroit.

[illegible] de la restauration? Que disait-elle sous M. de Villèle et sous M. de Polignac? "Tout ce qui n'est pas avec nous est révolutionnaire." [illegible] que les révolutionnaires se sont trouvés être tout le monde.

Nous ne pensons pas que les partisans du ministère [illegible] arriver au même résultat; il faut donc qu'ils [illegible] qu'il y a d'autres monarchistes, d'autres amis du trône de juillet; que l'opposition [illegible] [illegible] républicaine parce qu'on blâme [illegible] le cabinet d'avoir eu [illegible] [illegible] et au désarmement.

[illegible] donc avec cette théorie, avec [illegible] de la monarchie, de l'ordre et de [illegible] la France [illegible] [illegible] du président du conseil [illegible] crise [illegible].

Nous avons [illegible] notre pays. [illegible] Personne, à aucun mi[illegible] [illegible] s'accroupir sous le [illegible] de se parer du manteau royal; Pitt est mort, et l'Angleterre a survécu; M. le président passera, et la France survivra. Et certes les amis de M. Périer n'auront pas à se plaindre, nous le comparons à Pitt!

Il y a quelque chose d'égoïste dans cette manière de se cramponner au trône, et de dire: "Tous les coups qu'on me porte, on les porte au roi, on les porte à l'ordre, à la paix!"

Ministre responsable, présentez votre politique à vos adversaires, mais laissez le trône et le roi dans leur inviolable majesté. Vous avez un système, défendez-le; mais il n'y a pas, il ne peut y avoir de système royal.

C'est pourquoi nous apprenons avec peine que la coutume de conseils ministériels tenus chez le roi se soit encore établie, comme pour faire participer S. M. aux actes de son gouvernement responsable. Qu'espère-t-on à l'aide de cette confusion? Placer le sceptre et la couronne dans les mains de M. Périer, ou le portefeuille dans des mains augustes? Les deux conséquences sont graves!

Qui nie que M. le président du conseil ait rendu des services? Il en a rendu un surtout; seul il a eu le courage et la force de se placer dans une position vis-à-vis l'Europe que personne n'aurait voulu prendre à sa place; lui seul a abandonné la Pologne, lui seul a été agréable à la diplomatie, lui seul s'est donné mission de comprimer cet élan de juillet que l'Europe craignait; il serait malheureux pour lui de n'avoir pas racheté le repos de l'Europe; il le voulait; il l'a demandé à un assez haut prix; il faut le répéter, lui seul aurait eu ce courage, et c'est un service!

Avec cette manie de confondre le trône et le ministère, il n'est pas étonnant que quelques journaux confondent à leur loisir l'opposition et la conspiration. Une de ces feuilles ministérielles va jusqu'à prononcer le mot d'*échafaud*. C'est une innovation remarquable depuis la révolution de juillet!

Voici ce qu'on lit dans le *Journal de Paris* à l'occasion de la conspiration de Notre-Dame: "Les coupables (un autre aurait dit les prévenus) sont sous le poids d'accusations tellement graves, qu'il leur faudrait un dévoûment bien extraordinaire pour jouer jusqu'au bout un rôle qui peut les mener à l'échafaud."

Nous signalons cet épouvantable progrès des opinions ministérielles; nous avons une royauté humaine, ennemie de la peine de mort en matière politique, qui en a vu tous les excès: et ses ministres annoncent des échafauds!

Nous ne préjugeons aucune culpabilité, mais nous disons qu'il est horrible de faire retentir ainsi ces mots d'épouvantable mémoire.

Se souviennent-ils de ce qui a surtout ébranlé la restauration?

Nous ne nous expliquons pas ce langage de la vieille police. Triste fatalité qui poursuit le pouvoir! à mesure qu'il s'éloigne de l'opinion il devient plus soupçonneux, puis il menace, puis il dénonce la conspiration, puis il frappe; c'est le dernier période de sa destinée!

Oui, M. Périer a trop de sens, trop de sentiment, pour ne pas désavouer de telles paroles.

Ce n'est pas seulement en France que le ministère se fait défendre par la presse, mais encore en Angleterre. Le *Courier anglais* contient un article contre l'opposition française qu'il confond toujours avec le parti républicain.

Nous nous sommes déjà expliqués. L'opposition est monarchique, comme le ministère; il peut y avoir quelques fous qui rêvent la république ou le retour de Henri V, mais ils sont isolés dans les affaires, ils n'ont pas d'avenir.

L'opposition en France répond aux whigs anglais, et non pas aux radicaux.

Les whigs sont au pouvoir en Angleterre; veulent-ils la république parce qu'ils demandent la réforme parlementaire.

Nous nous étonnons que des écrivains qui connaissent les droits de l'opposition tombent dans de semblables erreurs. (*Temps.*)

PRUSSE.

BERLIN, 4 janvier.

La *Gazette d'Etat* rend compte à sa manière des violences qui ont été exercées contre les Polonais à Elbing, d'après leur refus de se mettre en marche. Elle prétend que les troupes prussiennes ont eu ordre de traiter les soldats étrangers avec ménagement, et que ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'elles ont fait usage de leurs sabres pour distribuer des coups avec le plat de la lame. Le lendemain, les malheureux réfugiés voyant qu'il s'agissait non pas de les conduire en Pologne, mais de les transférer dans d'autres cantonnemens, ont obéi aux ordres des autorités prussiennes.

BAVIÈRE.

MUNICH, 4 janvier.

Au jour de l'an le roi a renvoyé tout son ministère, à l'exception du feld-maréchal prince de Wrede, et du ministre de la guerre, M. de Weinrich; il a confié provisoirement le ministère de sa maison et des affaires étrangères au baron de Giese, ancien envoyé à Pétersbourg; le ministère de l'intérieur au prince d'Œttingen-Wallerstein, et celui de la justice au baron de Zu-Rhein; quant aux finances, le portefeuille n'est pas encore donné; M. de Wirschinger en est chargé par intérim. Il paraît que le roi veut opérer aussi de grands changements dans les places des principaux fonctionnaires dans la province.

L'acte par lequel il congédie les deux chambres contient plusieurs mots sévères qui sentent une tendance au régime absolu. Il se plaint de ce que les chambres ont voulu empiéter sur la partie administrative et sur les lois organiques; il déclare qu'attendu que les chambres n'ont pu s'accorder sur les lois de la liberté de la presse, de la librairie, de la censure, il ne peut sanctionner ce qu'elles ont arrêté par rapport à la punition des délits de la presse et à l'introduction du jury. On ne sait si c'est par goût au commandement ou par condescendance pour Metternich que le roi de Bavière a montré si peu d'empressement à favoriser le développement de la constitution que son père a donnée aux Bavarois.

—On mande de Gratz que le comte Ladislas Ostrowski, ci-devant maréchal de la diète polonaise, s'étant réfugié en Autriche, a été obligé de rendre cette ville pour demeure.

—A Prague il est mort du choléra, jusqu'au 27 décembre, 189 des 482 individus qui en avaient été atteints. A Weis, en Autriche, cette maladie s'éteint.

ITALIE.

ROME, 29 décembre.

M. Alexandre Morlonia et M. Massani, parent d'une personne de la confiance intime du secrétaire d'état Bernetti, sont arrivés ici avec la nouvelle de la conclusion de l'emprunt arrêté à Paris à la fin du mois dernier. Ils ont apporté à compte une somme de 44,000 pièces d'or de 20 fr. On a trouvé ici que le traité avait été conclu à des conditions en partie fâcheuses; mais il y avait ordre de négocier à tout prix, et il est probable que si la maison de Paris qui a consenti l'emprunt avait voulu abuser de ses avantages, elle eût conclu au dessous du prix de 65 *brut* qui est le prix de la négociation. La somme totale de l'emprunt est de 3 millions d'écus (17,000,000 fr.) Les arrérages de l'emprunt de Paris seront payés à Paris même, et l'on n'aura pas besoin d'entretenir à cet égard des correspondances coûteuses avec des agens à Rome.

On a cherché à savoir quelles avaient été les recommandations puissantes qui auraient déterminé les prêteurs de Paris à souscrire ce marché. Il paraît que les deux négociateurs romains avaient apporté ici une lettre pressante du prince de Metternich, qui appuyait leur opération.

On a induit de cette circonstance que le cabinet autrichien demandait au moins un à compte sur les sommes qui lui sont dues par le gouvernement pontifical pour la dernière occupation de la Romagne, et qu'ainsi il avait jugé à propos de faciliter à ce gouvernement les moyens de payer cet à-compte.

Ceci nous amène naturellement à dire un mot des circonstances où se trouve actuellement la Romagne. Elle refuse, en partie d'après l'exemple que lui a donné la légation de Bologne, de recevoir et de laisser exécuter les nouveaux édits du pape; et il est assuré qu'une foule considérable de mécontens publient ouvertement qu'il faut se donner à l'Autriche.

Ce parti est bien désespéré; il est au moins certain, si ce projet réussissait, comme l'Autriche sans doute le désire, que dès le moment de cette seconde occupation, les légations et la Romagne seraient obligées de payer les impôts qu'elles ne paient plus, de souffrir des taxes et des indemnités de guerre, de voir leur pays fermé aux communications particulièrement avec la France, de s'entendre interdire positivement toute correspondance avec les malheureux bannis qui sont à l'étranger. Quelles nouvelles détaillées avez-vous, à Paris, de Venise, de Padoue et de Milan?

Assurément, quand on a affaire à un gouvernement faible, incertain, et qui se déclare mal assis lui-même, il est à propos de chercher à améliorer sa situation; mais la prudence, le bon sens, la connaissance de ses intérêts bien calculés, demandent que pour prétendre arriver à ce meilleur sort, on ne se jette pas dans un état de choses qui trouverait difficilement son remède, et qu'on n'aille pas de gaîté de cœur se courber pour vingt ans peut-être sous le bâton, uniquement pour avoir l'air de faire ses affaires tout seul, [illegible] [illegible] bien ou mal les affaires de tout le monde [illegible].

[illegible] pour ne pas voir comprendre que tout ce qui est promis aujourd'hui [illegible] gré mal gré, être sincère et invariable. Car enfin, quand on ne voit plus que l'argent comptant partout, on est soumis jusqu'à ce qu'on ait remboursé, aux opinions, c'est-à-dire à la liberté des autres.

Notre gouvernement, j'imagine, pense sérieusement à ces extrémités déplorables auxquelles il est réduit. Comme il serait à désirer qu'il eût la sagesse de penser aussi à de véritables et profitables économies, qui pourraient alors restreindre l'emploi de son emprunt. Il en [illegible] exige rigoureusement les intérêts à chaque échéance, faire ainsi monter son papier, établir ce nouveau genre de crédit, et s'épargner désormais ces sollicitations d'appui, ces demandes de protection armée qu'il faut finir par payer avec for meudie à toutes les provinces!

P. S. Je vous donnerai incessamment d'autres détails sur une nouvelle combinaison d'occupation militaire qu'on a proposée.

CANADA.

MONTRÉAL, 13 février.

De l'émigration, et des vues du gouvernement sur les habitans originaires du Canada.

Machiavel, dans son traité du prince, qui est l'évangile des grandes puissances de l'Europe, de la Sainte-Alliance, et, s'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, de notre Conseil Législatif et de notre administration coloniale, dit au chapitre III; "Quand on acquiert la souveraineté d'un pays, différent du sien par la langue, les mœurs, et les dispositions intérieures, c'est là que se trouvent les difficultés, et qu'il faut avoir pour s'y maintenir autant de bonheur que d'habileté.

"Un moyen excellent c'est d'envoyer des colonies dans une ou deux places qui soient comme les clefs du pays. Il faut, ou employer cette mesure ou y tenir beaucoup de troupes. Ces colonies coûtent peu au prince. Elles ne font tort qu'à ceux que l'on veut punir ou qu'on redoute, et à qui on a enlevé et leurs terres et leurs maisons, pour les donner à de nouveaux habitans; comme ils forment le plus petit nombre, et qu'ils sont par là dispersés et appauvris, ils ne peuvent jamais nuire. D'un autre côté, tout ceux à qui on ne fait aucun tort, se tiennent naturellement en repos, ou craignent s'ils venaient à remuer le sort, de ceux qu'on a dépouillés.

"D'où je conclus que ces colonies coûtent peu, sont plus fidèles au prince, ne blessent que le petit nombre d'individus qui étant dépouillés et dispersés, sont hors d'état de nuire comme je l'ai déjà dit; car on ne doit pas perdre de vue qu'il faut, ou gagner les hommes ou s'en défaire. Ils peuvent se venger des offenses légères, mais les graves offenses leur en ôtent la faculté. Or, l'offense faite à un homme doit être telle que le prince n'ait pas à en redouter la vengeance."

Cet extrait ne demande point de longs commentaires, il suffit de lire avec attention pour ouvrir nos yeux sur l'abyme qui est sous nos pas et que nous a si bien fait voir l'auteur du PENSEZ Y BIEN: En effet depuis que le Canada, abandonné lâchement par la France gouvernée alors par une courtisane du roi, a été obligé de céder aux forces supérieures de l'Angleterre, quelle a été la conduite de cette dernière à notre égard?

N'a-t-elle pas constamment mis en pratique les maximes de Machiavel? Quel besoin avons-nous de ses troupes? Notre jeunesse courageuse est plus que suffisante pour nous défendre. Il suffit pour s'en convaincre de songer au courage qu'ont montré les Canadiens dans les deux dernières guerres; et de voir avec quelle ardeur ils se hâtent de s'enrôler dans les diverses compagnies de volontaires qui se forment dans ce moment.

A voir le système d'émigration suivi depuis quelques années, il est évident qu'on veut obtenir la majorité dans le pays, chasser les Canadiens en les dépouillant de leurs biens, et donner leurs champs cultivés à de nouveaux habitans. Un étranger, ou un soldat nous dira: *Hæc mea sunt, veteres migrate coloni.* Ce projet, la nouvelle compagnie des terres du Canada, achèvera de le mettre à exécution, à moins donc qu'une main libératrice ne vienne à notre secours.

Les Canadiens, si les choses continuent, doivent s'attendre au sort des Acadiens. L'Angleterre a aussi accablé ces derniers par le nombre; nous avons, il y a quelques mois, rapporté sa conduite indigne et déshonorable à l'égard des fidèles Acadiens qu'on a embarqués dans des vaisseaux et chassés loin des lieux où reposaient les cendres de leurs pères. Ils ne vivent plus que dans l'histoire; ils sont rayés de la liste des peuples, mais l'histoire est là pour les venger. L'Antique Acadie a maintenant changé de nom; elle est habitée par les fils de la Calédonie.

Canadiens! songez au sort qu'ont éprouvé de la part du gouvernement anglais, les Acadiens descendus comme nous des Français. Vous soumettrez-vous tranquillement à une même destinée de la part de l'Angleterre? Vous verra-t-on un jour sur des rives lointaines, loin de votre patrie, vous écrier: *Super flumina Babylonis, illic sedimus et flevimus, dum recordaremur Sion.*

Il est temps encore d'éviter tous ces malheurs; rassemblez vous, pétitionnez, faites des remontrances énergiques, montrez que vous êtes hommes, sinon SERVEZ EN ESCLAVES. (*Minerve.*)

CANDIDATS COMME ALDERMEN.

1er. District:
M. MORGAN.
2ème. District:
FÉLIX LABATUT.
3ème. District:
DR. THOMAS.
4ème. District:
ANTONIO DUCROS, E. A. CANON.
5ème. District:
A. SUARES, JOHN CUBERTSON, ML. ANDRY.
6ème. District:
J. S. PETERS, J. LALANDE.
7ème. District:
J. M. BACH, L. A. NADAUD.
8ème. District:
E. BLANC, J. M. RABASSA.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Goëlette Wasp, Depning, Honduras, C & A B Henshaw
Goëlette Champion, Crosbay, Matamoros, F Frey & Co.
Goëlette Abigail, Downe, Mobile, E Thompson & Co.

ARRIVÉS.

Brick Birkby, Johnson, de Liverpool.
Brick Nrim, Angel, de la Havane.
Goëlette Baltic, Hill, des Attakapas.
Bateau à vapeur Walter-Scott, Wallace, Rivière Yazoo.
Bateau à vapeur Cora, Streck, de La Fourche.

THEATRE D'ORLEANS,

JEUDI, 15 MARS.

LA FIANCÉE,

Opéra en trois actes, de M. Scribe, musique de M. Auber

Le spectacle sera terminé par

L'HÉRITIÈRE,

Vaudeville en un acte, de M. Scribe;

En attendant—*Le Siége de Nancy*, drame en trois actes: *Une Faute*, vaudeville.

THEATRE DU CAMP.

AUJOURD'HUI, 14 MARS,

LA LUTTE DES CHARRUES,

comédie de Morton—*Sir Abel Handy*, le jeune Burke; suivie de

LA MARCHE DE L'INTELLECT.

pièce comique, dans laquelle le jeune Burke remplira 6 rôles différents; entre les deux pièces, il chantera

UN AIR ITALIEN,

avec des variations.

SALLE DE BAL.

Encoignure d'Orléans et Bourbon.

BAL DE LA SAINT JOSEPH.

Lundi, 19 mars 1832,

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Prix d'entrée. Les Cavaliers, [illegible]

VINS vieux de Médoc, en barriques, dans le pays depuis un an, marqué J. H. Beyerman, quelques douzaines de Champagne mousseux de très bonne qualité; aussi chemises et pantalons pour nègres, à vendre par

14 mars—5 J. M. FORTIER.

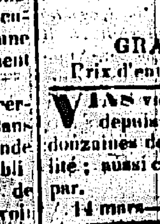

Mme. FANNY FEVER, [a] l'honneur d'annoncer son changement de domicile, son magasin est maintenant N°. 189, toujours rue Royale, entre Orléans et St. Pierre. Elle a une grande variété de chapeaux de paille et d'autres objets de nouveauté. Elle attend par les premiers arrivages de France un grand assortiment d'articles du dernier goût.

Elle mettra tous ses soins à mériter la continuation de la confiance qu'on lui a déjà accordée.

14 mars

COUVERTURES françaises—400 balles à vendre par 14 mars J. MAGRE.

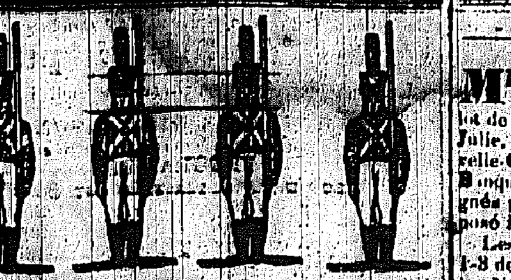

GRENADIERS D'ORLEANS.

LA Compagnie prendra les armes, dimanche prochain à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire, en veste bleue et pantalons blancs.

Par ordre du capitaine,
13 mars A. D. GUESNON, sergent-major.

VOLTIGEURS LOUISIANAIS,

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, 18 du courant, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, Equipement complet, veste bleue, pantalon et pompon.

Par ordre du capitaine. M. CHAPUS,
14 mars sergent-major.

TIRAILLEURS LOUISIANAIS,

LA compagnie prendra les armes, dimanche, 18 du courant, à 8 heures précises du matin, en grande tenue, pantalon blanc, plumet, équipement complet. On se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous. Par ordre du capitaine,

G. BUSSI,
14 mars Sergent-major.

CHASSEURS D'ORLEANS.

LA Compagnie prendra les armes dimanche, 18 du courant, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire; équipement complet, veste bleue et pantalon blanc.

Par ordre du capitaine,
14 mars V. GOUY, sergent-major.

UNE INSTITUTRICE nouvellement arrivée du Nord, désirerait trouver à se placer à la campagne ou en ville, à un prix modéré. Elle peut fournir de bonnes recommandations. S'adresser rue Royale, No. 305, entre St. Philippe et Ursulines.

14 mars—2

VITRES—500 caisses de Baltimore, assorties, reçues par le brick Julia, et à vendre par
14 mars. A. QUERTIER & BOUIN.

GILETS D'HERBES DE CANTON.—W. C. Norris & Co, rue de Chartres, No. 30, a récemment reçu trois caisses gilets d'herbes blanches de Canton. 14 mars

POSITIVEMENT LA DERNIÈRE SEMAINE, MENAGERIE.

Maintenant établie sur la place près de la Douane.

CETTE ménagerie consiste en un Lion et, une Lionne, de toute grandeur; un Tigre tacheté; un Léopard de toute grandeur; un couple de Panthères de l'Amérique septentrionale, prises dans le Kentucky en 1825; deux Autruches de toute grandeur, le mâle a 10 pieds de hauteur et pèse près de 300 liv. un Chameau d'Arabie, importé dernièrement de la côte de Barbarie; deux Panthères de l'Amérique méridionale, mâle et femelle, habitant dans la même cage, deux Antilopes du Bengal, mâle et femelle; un Héron bleu, et un Héron à couronne ou *Gariarci crane*; tous deux d'Afrique; un Ichneumon et un Coatimondis. Outre ces animaux, il y a toute une collection de singes de différentes familles, que les admirateurs de l'histoire naturelle ne verront pas sans intérêt; l'un de ces messieurs,

LE CAPITAINE BILL,

fera des tours amusants, sur un petit cheval; il montera et descendra, s'assiéra et se tiendra debout, déploiera des drapeaux, &c.

L'exhibition aura lieu de 10 heures du matin à 5 de l'après-midi, et de 6 heures à du soir à 9—Prix d'entrée 50 cents—enfans au-dessous de 10 ans, et domestiques, moitié prix. Il y aura une musique.

☞ *On donnera à manger aux animaux tous les après-midi à 2 heures.*

N. B. On n'a aucun danger à craindre, tous ces animaux étant enfermés dans des cages de fer. Les messieurs et les dames peuvent venir en toute sûreté, les propriétaires de la ménagerie, qui en font eux-mêmes l'exhibition, auront toutes les attentions pour les visiteurs. 13 mars

LETTRES de Change sur New-York, Boston, la France et Londres, à vendre par
13 mars THEO. NICOLET & CO.

AVIS aux propriétaires de jardins et aux amateurs de fleurs et de graines de jardinage.—Le soussigné vient d'arriver en cette ville et a l'honneur de vous présenter un superbe assortiment de Griffes de Renoncules et Pattes d'Anémones, vingt cinq espèces de Graines de Jardinage et trois espèces d'Arbres fruitiers, tels que Poiriers, Pommiers et Cérisiers, le tout venant de France et dans le meilleur état possible. Ces objets ont été déballés dans la maison rue Royale, No. 282, vis-à-vis le magasin de meubles. Le propriétaire ne restera que huit jours en cette ville.

13 mars—3 2is CHARPIN.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

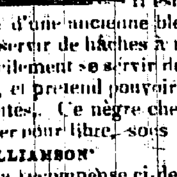

Parti marron depuis le 1er. de ce mois, un nègre nommé CUDJOE, âgé de 48 ans, taille moyenne; il est charpentier et doit probablement se tenir aux faubourgs supérieurs. Il est estropié du bras gauche, par suite d'une ancienne blessure à l'épaule, ce qui l'oblige à se servir de haches à manches courtes, et ne peut que difficilement se servir de son bras. Il a le regard sournois, et prétend pouvoir lire dans la Bible: il porte des lunettes. Ce nègre cherchera probablement à se faire passer pour libre, sous le nom de J. E. MAXWELL ou WILLIAMSON.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le conduira à la geôle.

13 mars—6 E. MILLAUDON.

AVIS.—MR. GIOVANNI LEONCINE a l'honneur de prévenir le public en général, qu'il vient d'arriver d'Italie, avec un superbe assortiment de VASES, TASSES, CHANDELIERS, PENDULES et autres ornemens en ALBATRE, &c, dans les goûts Etrusque, Gothique et Moderne, et l'invite à se transporter à son magasin, rue Toulouse, No. 44, entre Chartres et Royale, comme ces objets ont été faits dans son atelier, soit par lui, soit sous sa direction, il pourra les laisser à un prix très-modéré. Il se chargera aussi de nettoyer et de raccommoder, pour un prix modique, toutes les pièces dans ce genre qu'on lui apportera.

12 mars—3.

BUREAU DE LA PRESSE A COTON DE LA LEVÉE. Nlle.-Orléans, 10 mars 1832.

LES Actionnaires de la Presse à coton de la Levée sont priés de se rendre au bureau de J. B. Leprêtre, rue St.-Louis, le 15 du courant, à 4 heures de l'après midi, à l'effet d'adopter telles lois et tels règlemens qu'ils jugeront convenables pour l'administration des affaires de la Compagnie.

Par ordre de la Direction. WM. HUDSON,
12 mars secrétaire.

B. BUISSON, voyer de la paroisse Jefferson, tient un bureau rue de Chartres, au coin de celle du Canal, audessus du magasin de M. John Pendergast; et un autre, rue des Pêcheurs, faubourg des Religieuses, où il recevra les ordres qu'on voudrait lui donner, soit pour des plans, soit des arpentages.

9 mars—1m.

AVIS.—Le soussigné, étant sur le point de partir pour France, donne avis au public, que pendant son absence, son neveu, M. A. DELPIT sera chargé de la gestion de ses affaires.

7 mars—15 J. DELPIT.

AVIS.—La société connue sous la raison de C. Ferriot & Co. est dissoute de commun accord, depuis le 29 janvier dernier. MM. C. Ferriot et Jh. Bussinaud ayant acquis l'établissement pour leur propre compte, sont chargés de liquider les affaires de la première société.

CH. FERRIOT.
6 mars—6 F. DAUBERT.

S1 BALLES FOIN de première qualité, en débarquement du navire Creole, de New-York, à vendre par 5 mars FOSTER & HUTTON.

A VENDRE.

Cette jolie MAISON A ETAGES, située à l'encoignure des rues de l'Esplanade et de la Levée, ainsi que l'autre qui en est séparée par un corridor, située aussi rue de la Levée. Si au [illegible] 14 du mois prochain ces propriétés ne sont pas vendues à l'amiable, elles seront criées le même jour, à midi, à la Bourse Hewlett.

6 mars ☞ BAPTISTE AZARETTO

COUR DES PREUVES.—Avis est donné aux créanciers de la succession de feue Catherine Jarsuel, veuve Godefroid, ou à tous autres que cela peut concerner, d'avoir à fournir sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur de la défunte, ne serait point homologué, et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions. Par ordre de la cour.

[illegible] MARTIN BLACHE, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.

MERCREDI 21 Mars 1832, à midi, à la bourse, il sera vendu, en totalité ou par lots, un certain lot de terre situé à l'encoignure des rues Carondelet et Julie, au faubourg Ste. Marie de la ville de la Nouvelle-Orléans, à deux îlets seulement du bassin de la Banque du Canal, divisée en quatre lots de terre désignés par les numéros 1, 2, 3 et 4, suivant le plan déposé à la bourse Hewlett.

Les Nos. 1, 2 et 3 mesurent 29 pieds 11 pouces et 1-8 de face à la rue Julie, et 98 pieds de profondeur; le No. 1 faisant encoignure aux rues Carondelet et Julie.

Le No. 4, faisant face à la rue Carondelet, mesure 29 pieds 10 pouces de face, sur 87 pieds 4 pouces de profondeur, le tout mesure américaine.

N. B.—Il se trouve sur le No. 1 une maison briquetée entre poteaux, louée dans ce moment $20. Les banquettes sont payées.

Conditions:—1-3 comptant et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de terme, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés chez M. Louis T. Caire, aux frais des acquéreurs. 14 mars.

PAR ISAAC L. M'COY.

LE JEUDI, 5 avril prochain, à midi, à la Bourse, il sera vendu (s'il n'en est pas disposé à l'amiable avant ce jour.)

Le beau MOULIN A SCIE, à vapeur, appartenant à M. William J. Hepp, situé au faubourg Saulet, avec toutes ses dépendances, tel qu'il est maintenant. La machine a été faite par M. J. Seeds, il y a environ 2 ans, et elle travaille aussi bien qu'aucune de celles employées dans cet état; le cylindre a 14 pouces de diamètre et un jeu de 4 pieds. L'acheteur doit s'obliger à enlever tous les édifices et matériaux du terrain où ils se trouvent maintenant, d'ici au 1er. mai prochain.

Aussi, en même temps et au même lieu, des ESCLAVES, acclimatés, tous jeunes et en bonne santé, habitués au travail du moulin à scie. Ils seront vendus avec ou sans le moulin, à l'amiable.

Pour les conditions et renseignements, s'adresser à Thomas Toby, rue Bienville; Wm J. Hepp, sur les lieux, ou à l'encanteur ci-dessus. 14 mars

FAUBOURG WASHINGTON
Augmenté.

HEWLETT ET RASPILLER,

VENDRONT incessamment à l'encan, la propriété de M. Alexandre Lesseps, divisée en terrains et dont la situation déjà si avantageusement connue n'exige aucune autre recommandation. Les personnes qui ne purent réaliser leurs désirs dans l'achat de Terrains, à la vente remarquable qui eût lieu vendredi dernier, et sur lesquels, depuis lors de beaux bénéfices ont déjà été faits, auront une nouvelle occasion de se procurer à des prix modérés, des emplacements utiles à l'industrie, ou convenables à des résidences agréables à peu de distance du quarré de la ville et dans un quartier qui marche à pas de géant vers la prospérité que lui assigne sa localité.

Le propriétaire s'empresse de faire connaître que, par suite d'un arrangement qui vient d'être conclu, son voisin M. Salkeld, consul anglais, a consenti à l'ouverture immédiate de quelques unes des rues transversales, et plus tard de toutes les autres, qui établiront une liaison avec la propriété vendue vendredi 2 du courant.

Des avis plus détaillés seront donnés sous peu, par voie de journaux et d'affiches, et indiqueront les conditions et le jour de la vente.

☞ Tous ces terrains sont situés en face d'une batture de 150 pieds. 7 mars—☞

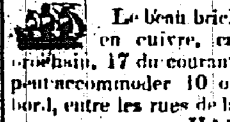

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI,

Le bateau à-vapeur de première classe CALEDONIA, capitaine HALL, ayant une partie de son chargement engagée, sera expédié pour les susdits ports. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

10 mars YORKE, MACALESTER & CO.

POUR BALTIMORE, (passage seulement.)

Le beau brick INDUS, doublé et chevillé en cuivre, capt. JONES, partira dimanche prochain, 17 du courant, il a de bonnes cabanes, et peut accommoder 10 ou 12 passagers; s'adresser à bord, entre les rues de la Douane et Bienville, ou à

HARRISON, BROWN & CO.
14 mars rue Royale, No. 117.

POUR PHILADELPHIE.

Le brick paquebot SWAN, capit. SNELL, ayant deux tiers de son chargement engagés, peut recevoir l'équivalent de 150 à 200 boucauts de sucre, sur la côte; on préférerait aller les prendre au-dessous de la ville. Ce brick sera expédié dans 4 ou 5 jours. Pour frêt, s'adresser à

SAMUEL P. MORGAN & CO.
13 mars. encoignure Gravier et du Camp.

POUR LE HAVRE.

Le beau navire fin voilier, HELVETIA, capitaine MINOR, partira positivement le 1er. avril. Pour frêt ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à

13 mars THEOD. NICOLET & CO.

POUR LA MOBILE.

Le joli brick fin voilier, AVIS, capitaine MCLEAN. Pour frêt, devant partir sous peu, s'adresser à

13 mars THEO. NICOLET & CO.

POUR BALTIMORE.

Le brick paquebot régulier BOURNE, capt. Benthall, partira sans délai. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la Douane, ou à

10 mars HARRISON, BROWN & CO.

POUR ARRANSAS, (Texas.)

La belle goël. NATIVE, capitaine W. AULD, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis le ferry, ou à

J. W. COLLINS,
9 mars rue de la Levée.

POUR BALTIMORE, (Passage seulement.)

Le beau brick JOHN A ROBB, doublé et chevillé en cuivre, capt. FORBES, ayant de bons emménagemens, partira la semaine prochaine, s'adresser à HARRISON, BROWN & CO.
9 mars rue Royale, No. 117.

POUR NEW YORK, (paquebot du 20.)

Le superbe navire neuf CREOLE, capitaine PAGE, partira le jour susdit. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face du Marché aux Légumes, ou à

8 mars FOSTER & HUTTON, rue du Canal

POUR LE HAVRE. (*passage seulement.*)

Le navire américain SALEM, de première classe, doublé et chevillé en cuivre, capit. DESTEBECHO, partira sans retard du 20 au 25 de ce mois, et prendra seulement des passagers, qui seront très-bien logés et nourris. S'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à V. ROUMAGE,
6 mars rue Royale, no. 116.

POUR LE HAVRE ET BORDEAUX,

Le navire français MONTESQUIEU, doublé, cloué et chevillé en cuivre, capitaine A. L. CORBEIL, ayant une partie de son frêt engagée, partira à la fin de ce mois. Pour le reste du frêt, pour l'un et l'autre port, et passagers pour le Havre, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Jefferson, ou à V. ROUMAGE,
6 mars rue Royale No. 106

HOTEL DE LA MARINE ET DES COLONIES, ET BAINS PUBLICS, *Sur la Levée, entre les deux marchés.*

M. ED. LHOTE, successeur du sieur Guillaume, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de faire faire toutes les réparations nécessaires au dit Hôtel, tant dans tout l'intérieur de l'Etablissement, que dans les Bains, qui seront donnés à l'eau du fleuve, et non à l'eau de puits. Il croit ne rien avoir négligé pour mériter la confiance que daigneront lui accorder messieurs les Habitants de la Louisiane et les voyageurs. On trouvera dans l'Hôtel des chambres pour des personnes seules et pour des familles; on pourra, du même, prendre pension à un prix modéré.

Il y aura une TABLE D'HOTE tous les jours, à neuf heures, pour le déjeûner, et à trois heures, pour le dîner, à partir du 1er mars. Cette même Table sera servie par des domestiques parlant Français, Anglais, Allemand et Espagnol. Il entreprendra des repas de corps, banquets et noces, et offre à louer la salle pour bals ou concerts.

Les BAINS seront tous les jours à la disposition du public, depuis cinq heures du matin, en été, et sept heures en hiver, jusqu'à minuit. On trouvera également aux Bains des consommés, du café au lait et à l'eau, du chocolat, et de toutes sortes de liqueurs.

On pourra prendre un abonnement pour 5 bains à 2 piastres. 20 fév.—1m.

VENTES A L'ENCAN.

FAUBOURG LIVAUDAIS.

PAR ISAAC L. M'COY.

AUJOURD'HUI mercredi, 14 mars, à 11 heures, à la Bourse, on vendra sans réserve, le reste de ces BEAUX TERRAINS du faubourg Livaudais, situés sur quatre îlets faisant face au fleuve, et environ vingt autres contigus des mieux situés. 14 mars

PAR T. MOSSY.

SAMEDI, 17 du courant, à 4 heures de l'après-midi, au magasin de M. Vito Viti, rue Conti, No. 16, entre Chartres et Royale, presque vis-à-vis l'Hôtel Richardson, les articles suivans seront vendus sans réserve; Pendules de marbre, de bronze, d'albâtre et d'ébène; candélabres de bronze; vases de porcelaine et d'albâtre; tables rondes, avec dessus de marbre imitation; verrerie taillée; services à thé et à déjeûner en porcelaine; 10 tableaux anciens à l'huile, par de bons maîtres italiens; un superbe plateau pour ornement sur une table à dîner; une paire de grands vases d'albâtre ombré; boucles d'oreilles en topaze, mosaïque, corail, etc.; boîtes à musique, et beaucoup d'autres articles dont le détail serait trop long. Les amateurs des beaux arts sont invités à venir examiner ces marchandises, qui sont telles, qu'ils ne regretteront leur temps. 14 mars 5

PAR F. DUTILLET.

LUNDI, 26 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse, à midi,

UNE JOLIE MAISON de quatre appartemens, galerie derrière, et deux petits cabinets bâtis en bois; la maison est élevée de quatre pieds de terre, et a une cuisine, un puits &c. Elle est située à environ 250 pieds du fleuve, sur le terrain No. 9, de 60 pieds sur 120, situé au faubourg Montreuil et faisant face à la rue Elmire.

Conditions: Un quart comptant; le reste à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Pour plus amples informations, s'adresser à M. Bunel Coran, au moulin de M. Duralde. 13 mars—12

PAR F. DUTILLET.

SAMEDI, 18 mars, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi,

HUIT BEAUX TERRAINS,

dont 2 situés à proximité du canal et du bassin Carondelet, et 8 au faubourg Montégut à peu de distance de la superbe Presse à Coton de la Levée. La position avantageuse de ces Terrains près d'un principal entrepôt de commerce, assure à ceux qui s'en rendront acquéreurs un emplacement solide, et dans peu d'années d'immenses bénéfices. Ils sont amplement désignés sur les plans faits par L. J. Pilié, aide-voyer, et qui sont exposés à la susdite Bourse; savoir:

1o. Celui marqué A. ayant 35 pieds 10 p. 4 l. de large, dont 34 pieds 1 p. 4 l. font face à la rue d'Amour, sur 159 pieds 10 p. 2 l. de profondeur et 33 pieds 11 p. 2 l. sur la ligne du fond.

2o. Ceux marqués B. C. D. ayant chacun 35 pieds 10 p. 4 l. de face à la rue d'Amour ou rue Tulie, sur 159 pieds 10 p. 2 l. de profondeur et 35 pieds 1 p. 2 l. sur la ligne du fond.

3o. Ceux marqués E. F. G. ayant chacun 35 pieds 10 p. 2 l. de face à la rue d'Amour sur 159 pieds 10 p. 2 l. de profondeur, et 35 pieds 9 p. 4 l, sur la ligne du fond.

4o. Enfin celui marqué H. ayant 35 pieds 10 p. 2 l. de large dont 34 pieds 2 p. 2 l. sur la ligne du fond.

Conditions—Un tiers payable le 15 décembre 1832; un tiers, le 15 décembre 1833; et un tiers le 1834, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par devant Octave de Armas, not. pub. aux frais des acquéreurs, qui devront se faire mettre en possession des dites propriétés, également à leurs frais.

13 mars—5

PAR F. DUTILLET.

SAMEDI, 17 du courant, à 1 heure de midi, il sera vendu à la Bourse, UN LOT DE TERRE faisant face au Chemin du Bayou et à la rue Plauché, divisé en quatre terrains; savoir:

Le No. 1, mesurant 31 pieds un pouce de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur de 92 pieds sur une ligne, et de 95 pieds 11 pouces sur l'autre.

Le No. 2, mesurant aussi 31 pieds un pouce de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces sur une ligne, et de 99 pieds 10 pouces sur l'autre.

Les Nos. 3 et 4, mesurant chacun 20 pieds 3 pouces de face à la rue Plauché, sur 98 pieds 5 pouces de profondeur, le tout conformément au plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, et déposé à la Bourse.

Ces terrains sont cultivés en jardin, et il se trouve dessus plusieurs arbres fruitiers: ils sont les plus élevés de la propriété Plauché, dont ils faisaient partie et ont toujours eu un pied au dessus de l'eau à la dernière inondation.

Conditions: Un, deux et trois ans, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 12 mars—6

PAR H. J. DOMINGON.

JEUDI prochain, 15 du courant, à midi et demi précis, il sera vendu devant son magasin d'encan, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, 27 tierçons vin in porté et avarié à bord de la goëlette Comet, Capt. C[illegible], venant de Savannah. 12 mars.

FAUBOURG FRANKLIN.

PAR HEWLETT & RASPILLER.

MERCREDI, 14 mars, il sera vendu, à la bourse, 61 SUPERBES TERRAINS, convenables pour bâtir, entre la promenade des Bons Enfans et la rue Morales. Ces terrains se trouvent presque dans le voisinage immédiat du carré de la cité, et au centre des améliorations rapides qui se font de jour en jour dans la partie inférieure de la ville. La presse à coton de la Levée, le chemin à coulisse du Lac Pontchartrain, le canal projeté du Lac Borgne et le chemin à coulisse également projeté sur la promenade des Bons Enfans, sont autant de circonstances qui ne peuvent que contribuer au développement d'un quartier reconnu pour sa salubrité et pour ses avantages naturels. Ces terrains seront vendus conformément au plan qui sera exposé à la bourse.

Conditions:—Un, deux et trois ans de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété vendue, endossement à satisfaction étant exigé sur le premier billet seulement, les acquéreurs auront la faculté d'escompter un ou plusieurs termes à raison de huit pour cent par an.

Les actes de vente seront passés chez Charles Jannin, notaire, et possession sera donnée par le voyer de la ville, aux frais des acquéreurs. 9 mars—5

PAR J. LE CARPENTIER & CO.

40 *TERRAINS DE PRIX, OU LOTS de terre, dans le faubourg de l'Annonciation.*

JEUDI, le 15 mars 1832, à midi précis, il sera vendu, au café de la Bourse Hewlett, au plus offrant et dernier enchérisseur, sans réserve, 40 TERRAINS OU LOTS DE TERRE, situés au faubourg la Course, dit de l'Annonciation, entre les rues Thalie, des Naïades, Melpomène et du Prytanée, et formant ensemble la totalité de l'islet No. 73, qui est un des plus élevés de tout le faubourg, étant au même niveau avec l'islet qui appartient à la succession de feu le juge Smith; cet islet No. 73, est situé en face de ce dernier, vers le fleuve, dans le voisinage des affaires, et à peu de distance du canal et des bassins de la Banque du Canal.

Ces terrains seront vendus avec une pleine garantie de titre, et quant à leurs dimensions conformément au plan, qui en a été fait par Mr. Bourjerol, député arpenteur général, et qui se trouve exposé au café de la Bourse susdit, pour l'inspection du public.

CONDITIONS: Payable un dixième comptant, et le surplus en trois termes égaux à 1, 2 et 3 ans, du jour de la vente, en billets payables dans une des Banques de cette ville, endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque sur la propriété jusqu'au paiement final. L'on se réserve les bâtisses et arbres fruitiers qui existent sur un petit nombre de ces terrains pour les en emporter avant le premier avril prochain. Les actes de vente seront passés devant Théod. Séghers, not. pub. aux frais des acquéreurs.

5 mars—9

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu à l'encan, le lundi 19 mars 1832, à midi, à la bourse Hewlett, les TERRAINS dépendans d'une partie de l'habitation Griffon, faisant face au chemin du Bayou jusqu'à la prolongation de la rue d'Orléans, conformément au plan qui sera déposé à la bourse.

Les conditions de la vente seront: que l'acquéreur devra fournir au vendeur ses billets endossés à satisfaction, portant hypothèque et payable à un, deux et trois ans. Les actes de vente [illegible] [illegible] et M. Louis T. [illegible] que de mise en [illegible] par le voyer [illegible] seront à la charge [illegible] [illegible] aides.

La maison [illegible] [illegible] [illegible] après l'adjudication [illegible] mars—15

SUCRE—[illegible] habitation [illegible] qualité supérieure, sur une [illegible] audessous [illegible] droit du fleuve, [illegible] au Detour, côté [illegible]

12 mars [illegible] DUCROS & MURPHY.